

INSTITUTIO
VIÆ CRUCIS

Franciscus Joannes Maria SERRAND

Dei et Sanctæ Sedis Apostolicae, Gratiâ Episcopus Briocensis et Trecorenensis

Universis et singulis præsentibus Litteras inspecturis Salutem in Domino

Parochus et fideles v. Plourac'h .

pro sua ergâ redēptionis nostræ mysteria in arâ Crucis consummata pietate et obser-
ventiâ, Nobis supplici libello exposuerunt se vehementer exoptare in præfata ~~parochia~~ ~~ecclesia~~

Stationes Viæ Crucis

dictas erigi et creari : Nos, de speciali Auctoritate Apostolicâ Nobis benignè concessâ per
Indultum diei 7, mensis Augusti . 1923

l prædicatorum votis annuentes optimumque laudantes eorum propositum, piâque
volentes animi sollicitudine curare ut in dies ergâ Redemptorem nostrum ac Salvatorem
pro nobis patientem augeatur devotio, dictas Stationes erigimus et statuimus ; utriusque
sexus fidelibus ad dictam ecclesiam conveniendi, ibidem prædictas Stationes perlustrandi,
orationes et preces assuetas effundendi, indulgentiis a SS. Pontificibus concessis vel
concedendis perfandi, per præsentibus Litteras, licentiam facimus et impertimur.

Ad erigendas prædictas Viæ Crucis stationes delegamus D. Magistrum.

Renatum Mahe, canon. ad honor.

Datum Brioci in Palatio Nostro Episcopali, sud signo sigilloque nostris ac Secretarii
nostri chirographo, anno Domini millesimo noningentesimo ~~quadragesimo nono~~ die
vero mensis Martii 3 .

+ Franciscus Serrand

De Mandato RR DD. Episcopi :

J. R. au clouz ion

Le 28 Mars 1900



Bail de
8 ans
75 f

jan 1910

Entre les soussignés, a été convenu
ce qui suit.

Le François Lejeunier à la ville neuve,
apprisant comme bâtonnier de la Fabrique
de Louviers; affirme pour huit
années entières et consécutives qui
commencent cours le vingt neuf Septembre
mil neuf cent un franc l'an à
partie de l'an mil neuf
cent neuf. A Yves Luidurier
cultivateur à Louviers Louviers; les pieces
de terre ci-dessous dénommées. Une
herbechou, faire as venuet et faire
au filles situées aux biens d'annexe de
Louvier de la ville commune de Louviers
que le preneur s'oblige à faire
au annuellement à la fabrique
la somme de soixante quinze francs

Fait à Louviers le vingt huit
Mars mil neuf cent

J. Lejeunier

F. Luy

75		
675	1.70	Emprunté à Collas le vingt huit
670	30	Mars 1900 f: 89-7 Remis en franc
1.3600	170	Cinquante centimes x'res compris
34 entrer 20		Lafay
T.70		
60		
7.30		



Entre la Fabrique de Plouarach, Canton
de Callac, Côtes du Nord, représentée par Louis
Plouarach le souffre, à l'effet des presents au
qualité de locataire. Et

M. Labbe' avec le maillot restant de Plouarach
également souffre. D'autre part;

a été convenu Ce qui suit:

La Fabrique affirme pour neuf années
consecutive, qui prendront date au
vingt-neuf septembre prochain à Plouarach
réable que le maillot restant de Plouarach les
pièces de terre dont la nomenclature suit, &
qui sont connues être propriétés

1^e Un joré dit Gueniolon, aux dépendances de
Lanvernon

2^e Les pièces dites Cir l'log, Gouren ar-Plouera-
lloz ar zakharnant toutes deux aux Dépen-
dances du bourg de Plouarach

3^e Un joré dit gral Cateline, aux dépendances
de Kerderrien, le tout en la Commune de
Plouarach, telles que ces pièces de terre
appartiennent à la Fabrique de Plouarach
Le dit bail si ferme est fait aux charges &
conditions suivantes:

1^e Le preneur entretiendra les fossés des biens affirmés
en bon état de réparation

2^e A la fin du bail, il garnira les brèches de
bonne barrière dont la matière sera

Lundi 7 juillet 1873
à Callac les 3 juillet 1873
Jugé par le juge de paix
Notaire à Callac

0.60 x 2.73
2.68
Total: 3.40

N. P. J.
Cc

75

prise sur la propriété
3^e Il paiera pour pour prix de fermage, au
vingt-neuf septembre de chaque année,
après jouissance, la somme de cent cinquante
francs entre les mains de l'ouïeur le trésorier.

Fait & signé au presbytère de Plourac'h
le cinq mai mil huit-cents-quatre-vingt-treize

L. Plogueulh



Discharge en faveur du brescier

Nous membres du Conseil de Fabrique de Plouarzel
réunis en Kanc' extraordinaire le dimanche 9 octobre
1916, avons approuvé, après abondamment, les comptes de
Monsieur Francis Le Du, brescier constable et lui
en faisons décharge.

Fait à Plouarzel le 9 octobre 1916

Y Lyaet a déclaré ne savoir signer

A. Le Guennec

Conseil
Fabrique
de Plouarzel
Le 9 octobre 1916



Carolus-Gustavus Walravens,

MISERATIONE DIVINA
ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ GRATIA
EPISCOPUS TORNACENSIS,

Omnibus has visuris salutem in Domino.

HANC Ritualis Romani editionem in-32.
ut vocant, Societatis S. Joannis Evan-
gelistæ opera absolutam, et cum
archetypis Romanis exemplaribus fide-
liter concordantem, collatione facta, approba-
mus et evulgandi licentiam damus.

Datum Tornaci, die 31 Decembris 1897.

G. G. Epüs TORNACEN. D

L. + S.

De Mandato :
VICT. DUREZ Can. Secret.

SS. D. P. Benedicti p^riv

APOSTOLICÆ LITTERE IN FORMA BREVIS DE
NOVA RITUALIS, CÆREMONIALIS EPISCOPO-
RUM, NECNON ET ROMANI PONTIFICALIS
EDITIONE, EX QUIBUS SELEGIMUS QUE
RITUALE TANTUMmodo SPECTANT.

Benedictus Papa p^riv.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.



UAM ardenti studio, incredibili
sollicitudine, assidua cura, et in-
defesso diuturnoque labore, adhi-
bitis etiam, accitisque undequa-
que viris in sacra doctrina, disci-
plinaque ecclesiastica versatis,
aque ac de rerum liturgicarum peritia meritissi-
mis, sedulam operam navaverint, atque contend-
erint prædecessores nostri Romani Pontifices,
ut Rituale Romanum, Cærimoniale venerabilium
Fratrum Episcoporum, et Pontificale Romanum,
sive emendatis erroribus, sive correctis inordina-
tionibus, sive ablatis inutilibus, sive restitutis ne-
cessariis, ad eam tandem formam, normamque,
juxta quam de præsenti usui sunt, maximo cum
omnium virorum ecclesiasticorum commodo et
utilitate redigerentur; præstat imprimis intelli-
gere ex ipsis præsertim apostolicis in simili forma
Brevis litteris eorumdem prædecessorum nostro-
rum, qui post S. Pium Papam V. felicis recorda-
tionis, Clemens VIII., Innocentius X., Paulus V.,
Urbanus VIII. et Benedictus XIII. ad gravissi-
mum, dignissimumque hujusmodi opus omnibus
numeris absolvendum sese proviribus addixerunt.

Tenores autem memoratarum litterarum sunt,
qui sequuntur. Ac primum quidem pro Rituale
Romano.

Bois	2	
Vegetus - jaune	71	Ledan
Landes et fens inutiles	448	,
Maisons.	7237	,
Moulins & usines	289	Kerho
		Des Fins
		Neuf
		Du Sein
terreau cadastral	35 439, 03	
terreau vrai	53. 159	1/3 de proportion

Schiste argileux - Rocher aux hiboux et
quartz dans le talus -

Le Bourg est situé sur une hauteur
à 11 kil. au sud de Callac - Il se trouve
à 61 kil. de Guingamp.
à 74. kil. de L'Île-ouïe

- Amaignac. Le portail de l'église de Hergu

Hergu est aussi connu sous le nom de Gu
hou subdégatius Callac et sous le nom
Cachin -

Elle relevait du roi en 1789 et la
commune avait pour seigneur Gu
hou subdégatius Callac et son com
mune Cachin -

Elle relevait du roi en 1789 et la
commune avait pour seigneur Gu
hou subdégatius Callac et son com
mune Cachin -

La situation de cette commune est
partie occupée par les inscrimables et des
d'âge, qui réunis au village forment
un longue chaîne qui s'étend de la
frontière jusqu'à l'Île d'Ysaine

Le canton de Pont-l'Abbé - changez ce mot si bon
ça faire - l'abbé quand même - l'affaire est tout
gommée sans cacher à juste raison.

Les communes de Callac sont Callac

Galanch. Mais Tintinen

Gouesnac'h Tintinen,

Duault Plouarzel Et Lézard

Lohuec Huignec'h Lohuec.

En 1856 - La population du canton était de 16000
Lopraffin 29 366 hectare 70 ans,
Méoc'h 3190.
Touvenoat 385536.

Sous Pont-l'Abbé.

Villages.

Kermon	Kerque	Kerlouan	Gollet
Kergonv	Kerho	Kerad	
Roste Hermon	Kerbadonin, Coat-Bloc, Kerisdu		
Kerivinou	Guerlin Guerle Kerian		
Kerambout	Kerizion Kerangolat Kerouan		
Calanhes	Kerbel Coat-Rouan etc.		

Bonnes au Nord - Leuhan

Ect - Galanç - Huignec'h

Tud - Gouesnac'h

Oud - Pont-l'Abbé, Finistère

Population (1856) 13 320 h.

Lopraffin 3,200 hectare.

Pour le commerce 7,471.

Pré - fruitier 396

Bais 11

Benediction S. Chochu à Houaréz.

A votre époque, malgré le malheur du temps
les cérémonies religieuses se succèdent fréquem-
ment sans interruption, et nous étions un peu
incompréhensible. Malgré l'ouverture que
l'au-Delà, le peuple de France reste toujours
croyant et les fêtes qui le frustre, celles
qui sont célébrées avec une solennité qui
a sa source au fond du cœur, et
sont les fêtes catholiques. Demain nous
vous adresserons un récit d'un de ces
luminaires fêtes de village, qui ont le nom
d'invocation des bonnes professions —

Le Dimanche 31¹⁸⁸⁷ Juillet, M. le Supérieur
de Daugeronville Céleste habita et dormit
dans la paroisse de Houaréz trois cloches
nouvelles sorties de la fonderie de M. Horace
à Villedieu.

Ces belles cloches font le plus grand
bruit et s'habitent de fonderie, et la
générosité des paroissiens et des marquis
aussi que celle des habitants de Houaréz
Mais le principal bruit de cette journée
revient sans contredit au pasteur et à son
vicaire, lequel fait son sacrifice. Il
se récite à ce moment le chœur de la messe
et c'est la générosité de ses paroissiens
en paroisse et le village pour remettre
les offrandes M. le vicaire a en faire l'offrande
dans le trésor commun la fin d'ordre
riches et nobles du pauvre. C'est aussi M.
recteur aidé de son vicaire qui a procédé à

Monté au choeur. - Gravure Seme - Po.

1887.

ss. Lion XIII. Tapis

1691 Bouche en. S. B. et Enigma
M. M.

Yves Marie L'Herminier recteur de Plouarzel

Paul le Flôch vicain

François Le Roc'h, Maire

François Blavou-Duchene adjt

Louis Huguenelle tricier

Havaud à V. Pladine et le Faouët à Guingamp.

Se l'autre côté

Nommée Gravure

par

M^e Félix Alphonse Marie Farin
curé de Kerouat

Conseiller général

M^e François Le Roc'h
m^e Blavou.

1887

J. S. Lion XIII. Tapis

Nommée Marie Louis

1691 Bouche en. S. B. et Enigma

par

M. M.

Nommée Louis Huguenelle tricier
et M^e Marie Blavou

Yves Marie L'Herminier recteur de Plouarzel

Paul le Flôch, vicain

François Le Roc'h, Maire

François Blavou-Duchene adjt

François Huguenelle tricier

Havaud à V. Pladine, S. le Faouët

à Guingamp

La photo du haut ---- fait pour elle !

Lutte et fils -

Le nom prisé entre le pied et la cuisse est remarquable; il représente une église de Lantec à la fin du xv^e siècle, prisée six colonnettes avec base et chapiteau à une dédicace archaïque, soutenant un petit entablement surmonté d'une niche à jour, sous une colonnette se développant au bout d'un balcon à ouvertures nichées, supportant une gâble correspondant à la niche; cette niche abrite une niche en plein cintre contenant une Sainte Fabianette en forme de couloir et abritant six statuettes. Sept autres statuettes, toutes fourties sans un petit bras droit, ont 0,094 de hauteur.

La cuisse de cette remarquable figure officielle est appuyée sur six fleurons canonniers et à une constance triple. La cuisse d'un calice ordinaire, le plateau moins richement travaillé, accompagné d'un ciborium. Le calice, tout si arrondie en D. 0,72 et 1 cm, se présente dans deux parties séparées et de 9 kilogrammes 75 grammes elles sont évidemment l'œuvre d'un artiste breveté, et on juge que le frison, frappé sur la cuisse et qui représente au revers de la tête Mme une personne aux cheveux tressés, qui se présente à l'heure de ses certaines monnaies du duc Jean V.

Ogie au Flouach.

Flouach, sur une hauteur à 16 p. au N. E.
Quinze ans environ (aujourd'hui) il y avait
à 30 p. Sa surface, n'est pas le double de celle
de la délimitation,

Cette frairie réclame son roi, et ressort
à Corbière, On y compte 800 communautés
La ville est à l'abstention

La hauteur et moyenne et celle jadis de
Coatrecar appartenant à M. Dufresne - Ky et
Co. Peinture et peinture ; les occupants
forment bandes et les montagnes Dares (Sud
et Est) qui forment une chaîne
et rivière qui continue jusqu'à
Faou. Dans une longueur de 11 lieues.

Flouach, forme le Parcours comme
à ce nom ; aujourd'hui n'occupe
plus.

N. - Rohan

S. - Cabaud - Huguenin

E. - Caroed

O. Bottagez

Quinze villages,

1. Krouz, 2. Kergu, 3. Kerou, 4. Gofles
5. Kergorn, 6. Lézennec, 7. Kho, 8. Kézivel
9. Lez-Horniou, 10. Khoumou, 11. Coat-lloc, 12. Kider
13. Kervivou, 14. Guerlin, 15. Guerli, 16. Kuan
17. Kambart, 18. Kézivout, 19. Pen-an-golot, 20. Guinplat
21. Pen-an-Hoal, 22. Kézav 23. Galanhel, 24. Coat-recar,
25. Keret 26. Gouenan 27. Kézivout 28. Kézivout
29. Kézivout 30. Malanec etc

Nº 1

Commission de Plouscif
N^o 2 supplémentaires

Efugue effigie.

Maurice est Pique en quartz monzonit
Mine au groc' - (Rocher de la Vieille) détruite en 186
Il avait 4^m de hauteur, 1^m 45 de largeur moyenne
en chaque face, et sa base 7^m 65.

Il a été exploité pour l'empêcher et le faire
rester à l'intersection des deux rues, il se trouvait
place, et y se trouve encore, on connaît un
gavroche 1868, enfoui dans un état dans le sol
un certain nombre de bracelets en bronze
deux Juignards du même métal et un
fusil de bronze de 900 de longueur, $\frac{1}{2}$
de longeur et 3 dijous ; ce fusil avait
3 foyers au dessous avec trois trous. Ces
objets furent remis au musée
Mosaïque ; on ne sait ce qui les renferme
(abbé Daniel)

Dans autres mentions à gauche de la voie
de Ploumarch à Caroët (ancienne voirie romaine)
le niveau a 470 Se Guérande, le 11 8,80 également
de haut au,

Sfigura romana -

Plusieurs fragments bien conservés
la voie de Carhaix à Coz-Vaudre qui possède
cette curiosité dans celle de Hauguet.

Erosion fluviale et myéandres.

o' 9 Kit. da und da Cony, es erste festif.
relangsame manche Gabel an jeder
châture du fronte forward am parabologan.

22

270^m long, sur 55 de large, elle est entourée d'un double talus en pierre dans la fosse ou tranchée de 8^m de profondeur. Près du village de Trouquenay plusieurs de 6^m de hauteur entourent la fosse profonde de 110^m de tous sur le sommet. Il y a des traces de construction.

Eglise paroissiale de St. J. B^{te}: Trois nefs et trois chœurs droit, six travées marquées par des arcades ogivales doubles et étroites, retombant sur des piles cylindriques et chevillées d'arrières; les bases des piles ont des sortes de têtes ouvertes.

Maitresse vitre moyenne haute de 36 pieds avec une arcade arondie qui supporte une niche dans le S. S. tout occupée par les armes de Du Dray, de Glénée et de Tastin.

La partie des vitraux sans framboisage est en 6 compartiments dans lesquels sont représentées des scènes de la Passion.

Telle est l'histoire des vitraux des nefs latérales des premiers époques: au niveau de l'autel une représentation de la mort de la Vierge, et dans deux autres différents la Vierge qui file, une tenant à ses pieds un bâton dans lequel sont gravées les lettres IHS et MARIA. La nef principale porte cette inscription: Pan mil cinq cents commençé fut faite cette église par Charles Glénée (Prieur) et Marguerite... O. L. V. R. I. B. n'a faitz bonne -

Dans la chapelle des fonts baptismaux statues du 15^e siècle, peintes aux couleurs asséchées.

confisca à l'occasion de la fête.

La cérémonie se déroulait au St. Barnabas et comme les cérémonies furent nombreuses, mais la fête n'était pas encore entièrement terminée, elle allait sans aucun trouble au autre cératice, où se manifestait une telle suffisance de la religion, qui n'en faisait que rire, mais qui voulraient la faire croire quelque chose de plus, comme de distorsions toutes sortes.

C'était un spectacle en effet, un véritable défilé, qui s'était chargé pour la circonstance du processus aux habitants de Phoenix, un spectacle qui n'avait encore jamais été vu. Tous y étaient dans toute leur gloire, dans toute leur splendeur, mais curieux que l'artifice fut tiré à la chute du jour. Le long du village voisin furent étendus d'une perpendiculaire, changeante et fantastique. Les échos des environs répercutaient au fond de tout le long des distorsions multiples répondant parmi les enfants et les exclamations de la foule. L'interminable joie, le plaisir, la satisfaction, l'enthousiasme ces sentiments se reflétaient à la fois sur chaque visage et ce n'était pas le moins attrait de la fête.

Enfin l'obscurité reprit possession de la perpendiculaire, le village, son habitation, ses familles, le feu qui brûlait dans les rangs de la foule qui regardait l'assistance impressionnée de ce grand jour, un jour qui ne s'efface jamais.

Le premier de ces volets montre l'ân des Portgalois
en alliance avec les Clercides. Le 2^e porte deux bras
en sautoir, disposition connue à l'armorial
breton.

Vous pourrez voir la châsseille des fonts, au-dessus
contenant le groupe de la mère au tombeau
le Christ en croix sous les couronnes d'épine
la sainte Vierge, saint Jean et l'apôtre saint Jean
(16^e siècle.)

Poche monumensal accosté de 2 volets
à pyramides et pinacles, le pied droit et
l'archivolte de son arcade est ornée sur
chaque de nos faces figuratives et
mais d'une grande pureté; à l'intérieur
et des deux côtés, les apôtres sont placés sur
de deux pyramides triomphales, la voûte
d'arêtes forte des friseuses à deux effigies
du 15^e siècle, évoquées de la construction de
ce beau portail, le chef de voûte formé
d'une rosace forte les armes de Kerven

Sur une de ses faces latérales, ayant
à la base un portail avec le Christ
chargé de lourdes et de cognassier au
fronton triangulaire au-dessus de la
Porte de 1585

Sur la face supérieure au sommet la croix...
Il religieuse au arrière, sur hauts murs
il représente une petite chapelle bâtie
fondée au long des murs, au 8^e de la longue
et les figures. 3^e de la longue. Cet édifice
ouvert de crêtes, échelons et pinacles à jambages
est formé par un pied triangulaire dont
la base repose sur des pierres accusées.

A
11

arcature devant l'abside des porches; celle du centre en accolade, les deux autres en arc de plein cintre sur des colonnettes exécutées avec une justesse et un adresse. Chaque porche est également orné d'arcatures en accolade. L'accordé centrale de la face antérieure contient le crucifix adossé à une vitre qui laisse voir les reliques renfermées dans l'autel, les deux autres accords abritent les statuettes de St. Etienne et de St. Jude, la face postérieure morte possède aux deux archivoltes, les figurines de saint Pierre, St. Paul, et St. Jacques, dans l'autre deux Gants, St. Barthélémy, dans l'autre St. Philibert, les frontières plates aux angles reçoivent cette décoration, débris rompus échoués, deux pentes ainsi que le toit, un dessin formant assise, sur la partie postérieure du pied une encadrée avec une alliance où nous avons vu venir les Compagnons qui portaient de guerres à la croix en suite d'accord avec la Savoie; la croix très ed minuscule; et l'autre pent, les lettres du logis qui comportent d'argus au lion de guerre accompagné en chef de 3 étoiles dans le coin droit de même.

1^e Galerie au-dessus de la nef sur 15 mètres de longueur qui prend, et connaît avec autant d'habileté. Hauteur de huit m., le dessous du couloir couvrant la nef divisé en 12 compartiments, soit 6 de 16 toises, et de 16^e, sur la façade le pied

L'aspect du pays présente une grande
colline séparée par des ruisseaux. Ses
bords sont boisés.

L'agriculture prospère à St. Bernard. Les
voies de communication sont rares et
difficiles, et les terres sont de mediocre
qualité. Les cultures se livrent avec
succès à l'élevage des bœufs.

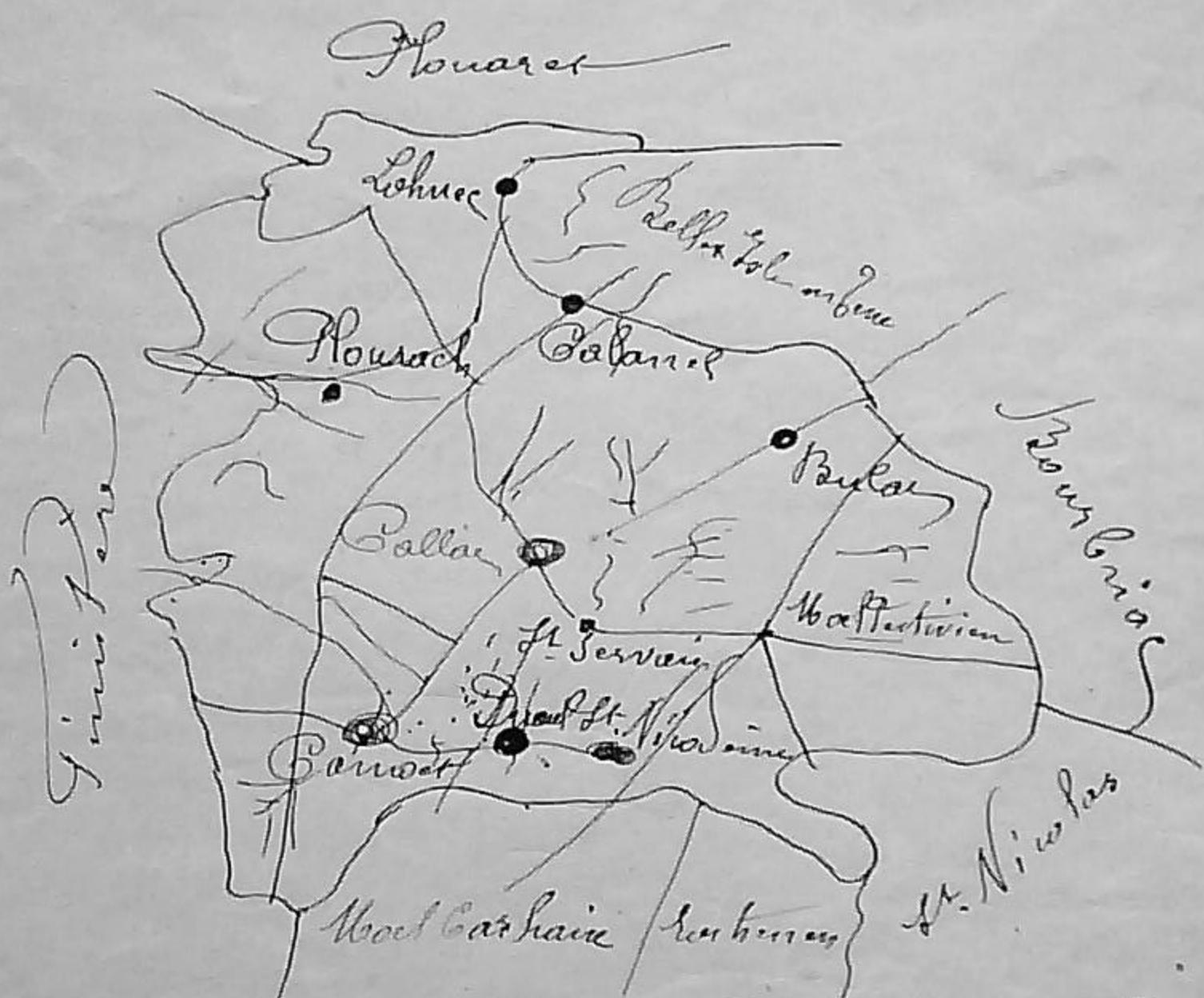
Une rencontre sanglante eut lieu
dans la direction de Houail en
1793, entre les chouans (qui venaient de
voler le marche-forte de Paris) et une
colonne mobile tractée de Guingamp.
Le feu d'artifice de l'église franciscaine
de St. J. Bé et deux compagnies
du monte Sainte-Victoire furent
câblés en verre et très grands. Simili-
naire fut le résultat. Bonne

Il existait jadis à Houail un
marché en quartier dans la ville nom-
mée as Gwak, il a été exploité pour
l'entretien des routes à l'instar des
bergues. Il se trouvait, tout près
à trouer des bracelets en bronze. Ces
objets sont même écrits. Ce qui
ont été envoyés à Morlaix.

Deux autres marchés existent à
gauche de la route de Houail à
Carroët, (ancienne voie romaine) et
à l'ile de Boug, où vit en sorte les
vétiges d'une ancienne fortification
de forme rectangulaire, murée en Gar-
on. Tous au fond, entouré de saule

tatius en ferre, separe par un fossé, au sud
de Bourganeuf, en remplaçant un fossé
qui était, au moins jusqu'à l'origine ou à
l'ouverture des routes de construction.

C'est depuis 1869 qu'il existe pour les
deux seules communautés de Bourganeuf
Le Bourg n'est bâti que par des
chemins vicinaux ordinaires,



Population Croquis du canton de Callac

1860 - Population 1512 Fis 396 hab.

Se St Briac 94 hab.

Bois Maëstis 71

Se Pariouet 41

Lander-Tatuer 773

Le Callac 11

Total 3198 hab.

Landus courtils

Femmes infécondées

Vierge sol. Nudific. 48 hab. non infér. 87 hab.

Fuse Labouralle 1434, total général

Maisons 971.

Moulins 3

Gafis 2

Plouaret 3,715 hab.

revues cadastral 93,343, 63

Profession pour le Beau 1.77

pour les ménages 4.91

Taxe moyen 1.645

37
à l'organisation de la fête, qui va suivre bien à venir

Pour être vraiment belle, une telle a besoin d'être illustrée par un Beau tableau; un Scène naturel, le plus magnifique de tout ce que j'ai fait jusqu'à celle du Nouvel An.

C'est pourquoi j'ai commencé l'œuvre vers 9^h du matin. C'est à l'heure du Jeudi, comme il devait être préparé dans le village, ayant été commandé à l'église par un curé de son église, et l'offrande sera offerte au Saint des saints, également agité dans le sanctuaire. Le Saint prendra alors l'effet de la vache sacrée, permettant à toutes les vitesses volontaires de l'église, agitée par un mouvement perpétuel de danse follement dévoré par les forces dévastatrices de la mort. L'église sera remplie de l'odeur accompagnant le Danseur solitaire. Le curé voudra faire fuir les félins, mais la voix des fées échappera à son contrôle, puisque la force toutefois fera l'autel tomber, déverser le corps, l'assassiner avec elle, comme si c'était à faire l'exemple charnellement des fous de Dieu, alors que le curé sera défiguré, déchiré, déchiré, et d'autodétruire à coups de crochets à frapper rouge jusqu'à la mort.

C'est pour cette raison que le Seigneur accourit nombreux à l'appel du porteur de l'offrande et fut mis en marche vers le sanctuaire. Le saint sacrifie la mort à l'assassin et ses chiens. L'église sera alors dévastée avec un ensemble trou des

voir faire le pèlerinage au même temps qu'après

6
Après le Brangoli le pèlerinage de la cérémonie est morte enchainé et dans un langage libre avec ensemble clair et franc, il a suffisamment devant une audience attentif, le succès de la cérémonie qui venait de s'accomplir.

A l'issue de la messe, un longue procession à réuni au presbytère les membres du conseil des franchises et marais et plusieurs autres invités d'entraînement qui participaient à cette foiz une réunion s'est manifesté, au bout, par une voix de toast vigoureusement applaudie et pour une chanson composée pour la circonstance, une grande a chanté les cloches reçues dans la langue de la Franche et chie Justice; un autre, avec le même succès dans la langue de la grande Justice, nous avons aimés. On a surtout remarqué le calme de bravos marais brami. Les toasts, celui dans lequel Mr le Recteur s'adressait à M. le Maire, et le brillant discours qui exalte contre les deux autorités, dit qui à Houailh la séparation de l'église de l'état n'a été fait.

Les réfugiés ont été suivis d'une procession dont les longues files se sont développées sous le plus grand ordre à travers les allées du cimetière et les rues du Bourg. Pendant qu'elle s'avance, celle à venir, avec un cri, un bannières, un oufflamme et ses drapées étincelantes sous soleil, les chants harmonieux des trois cloches résonnent dans les airs à la grande joie des assistants, alternant avec le chant des piennes cloches du cantique brevet, de La Clo-

Plouraïch.

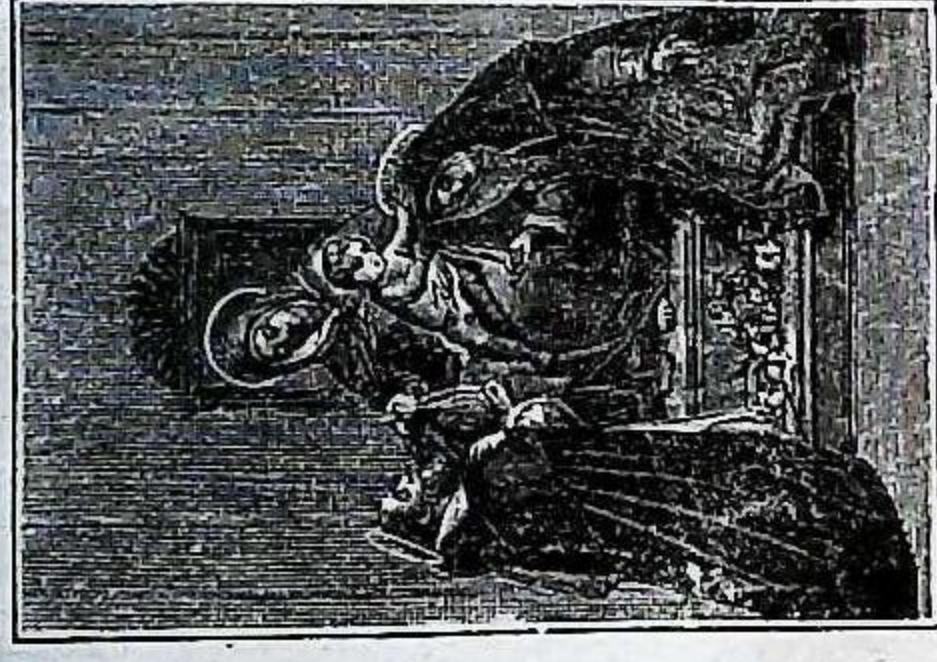
Ahier le Paroisse.

a colligite quo superaverant frag-
"menta, ne pierant. f Joan, vi, 12

IN NOMINE SANCTISSIMAE TRINITATIS
ET AD LAUDEM ET GLORIAM BEATISSIMAE DEI GENITRICIS
S. P. N. DOMINICI SS. ROSARII

Fr. Andreas Fröhwirth Ord. FF. Praed.

OMNIBUS PRAESENTES LITTERAS INSPECTURIS



PATRIS ET FILII ET SPIRITU SANCTI
VIRGINIS MARIE D. N. PIAMQUE VENERATIONEM
AUCTORIS, AC INSTITUTORIS
humilis Magister Generalis ac servus
SALUTEM IN DOMINO SEMPER TERNAM

Inter omnes orandi modos in Ecclesia usitatos, ille praecipue et Summis Pontificibus et populo fidei acceptus semper fuit, quo, sub nomine Rosarii, instar Davidici Psalterii, SS. Virgo Maria Mater Dei, centum quinquaginta salutationibus angelicis, praemissa singulis denis oratione dominica, additisque piis mysteriorum vitae Iesu Christi Salvatoris nostri, et eiusdem sanctissimae Matris meditationibus, honoratur.

Cuius devotionis orationes quo a multis per orbem totum dispersis, caritate tamen unitis, uno quasi ore, Deo gratiores sibiique efficaciores funderentur, antiqui Ordinis nostri Patres quoscunque sanctissimam Dei Genitricem per eas colentes in piam quandam confraternitatem congregaverunt. Quam confraternitatem a Rosario dictam Summi Pontifices, iisdem Religiosis patetibus, approbarunt, ac magnis privilegiis, innumerisque indulgentiis et aliis gratiis Apostolicis certatum decorarunt, simulque curam sanctissimae Rosarii devotionis omnem Ordini nostro iure haereditario concediderunt, eiusque pro tempore existenti Magistro Generali privative facultatem reservarunt ergendi ubique terrarum dictam confraternitatem.

Hanc ob causam SS. D. N. Leo PP. XIII in sua Constitutione *Ubi primum* d. d. 2. Oct. 1808 § III statuit: « Quae anteacto tempore sodalitates sacratissimi Rosarii ad hanc usque diem sine Magistri Generalis patentibus litteris instituae sunt, litteras huiusmodi intra anni spatium expediendas curent ».

Rogati ergo, ut confraternitati, absque patentibus litteris sive nostris signis Praedecessorum nostrorum in ecclesia *Propositio de la Sante Famille et de l'Annonciation de la Vierge à l'Enfant* *Loc. auct. et dicitur Ricci. Planach. Grisez.* erectae easdem litteras secundum praedictam Constitutionem dare velimus, hisce petitionibus libertissime accedimus.

Tenore igitur praesentium Confraternitatem praedictam iuxta mentem Summi Pontificis ratam habemus, comprobamus et in omnibus suis iuribus ac privilegiis et gratiis spiritualibus, quantum in Nobis est, confirmamus, imo, quatenus opus sit, denuo instituimus, servatis tamen de iure servandis secundum Constitutionem Clementis VIII *Quacumenque* d. d. 7 Dec. 1604, nec non Decreta S. C. Indulg. d. d. 8 Ian. 1861, ac d. d. 20 Maii 1896 et Constitutionem SS. D. N. Leonis XIII *Ubi primum* d. d. 2 Oct. 1898.

Rectorum etiam confraternitatis nunc existentem in munere suo confirmamus, et, quatenus opus sit, constituimus. Post ipsum autem Rectores dictae ecclesiae omnibus futuris temporibus sibi succedentes etiam confraternitatis Rectores hisce nostris patentibus litteris facimus et nominamus. Volumus præterea et omnino observari iubemus, ut in capella vel altari confraternitati addictio vel nomine nostro addicendo, imago S. Patris nostri Domini flexis genibus de manu Deiparae Virginis Rosarium recipientis apponatur.

Cum autem sancta huius confraternitatis legi, a Summis Pontificibus saepius approbata, cautum sit, ne quid lucri ab ullo unquam pro admissione vel inscriptione exigitur, districte inungimus Rectori, ut operam suan in hac ad gratias praestet ad laudem BB. Virginis Mariae, aeternum praemium eius intercessione obtenturus. Tribuum autem eisdem Rectori (secundum Constitutionem mox citatam SS. D. N. Leonis XIII § 9), facultatem subdelegandi non quidem generatim, sed in singulis casibus, alium idoneum sacerdotem, qui eius vices gerat, quoties iusta de causa id opportunitum iudicaverit. — Eidem Rectori pro tempore existenti secundum Breve Pii IX *Quod inre d. 17 Aug. 1877 etiam regimen et uram socialitatis Rosarii viventis* in eodem loco committimus. — Admonemus eundem pro tempore Rectorem, inter pios huius confraternitatis usus primum locum obtainere processiones quae prima cuiusque mensis dominica, praecipue vero prima mensis Octobris dominica, ducuntur. Quapropter illas saltem per interiore ecclesiae ambitum meliore quo fieri potest modo, indicati in laudata Summi Pontificis Constitutione *Ubi primum* § 14, istam autem solenni pompa per vias publicas ducat in gratiarum actionem pro celebrima Victoria armis christianis de immenso nominis christiani hoste apud Echinatas insulas reportata.

Indulgentiarum, quarum confraternitas ipsa sueae erectionis actu participes est, accuratum elenchum, ex Summario ab Apostolica Sede approbato transcriptum, hisce nostris litteris adiungimus una cum iisdem diligenter asservandum.

Quod si sodales, vel aliqui eorum, pecunia statuta sibi condere vellent, meminerint, addita huiusmodi statuta ab Episcopo dioecesio approbari debere, eiusque moderationi manere obnoxia atque eleemosynas excipiendas et erandas esse iuxta formam per Ordinarium prescribendam.

Quo autem inter confraternitatem ita a nobis confirmatam, imo quatenus opus sit, denovo institutam et sacram Ordinem Praedicatorum (quo egressa est (ad eundem aliquando forsan regressura, si scilicet quandoque contingere, eiusdem Religiosos in eodem loco ecclesiam obtinere) tanquam inter filiam et matrem maior caritas se beatum, omnes sodales illi adsoribendos participes facimus et declaramus omnium honorum operumiae, cooperante Dei gratia, per universum mundum a Fratribus et Sororibus dicti Ordinis peraguntur, sicut etiam speciali quodam modo participes sunt bonorum operum, quae ceteri per orbem diversi sodales confraternitatis peragunt: quorum omnium orationibus et meritis et Ordo noster vicissim iuvari quam plurimum sperat. In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen.

In quorum fidem, his patentibus litteris offici nostri sigillo munitis manu propria subscripsimus.

Datum Romae, die 22. mensis Septembris anni 1901.

FR. ANDREAS FRIEWIRTH,
Magister Generalis Ord. Praed.

*Vademus authenticamente agnoscimus et
executionem mandati permissimus.*

*Tract. die 22 Octobris 1901.
A. ch. 1901.*

Reg. pag. 211.

Fr. ANDREAS FRIEWIRTH
Mag. Prov. 27 Oct. 1901.

*Vademus authenticamente agnoscimus et
executionem mandati permissimus.*



DOYENNE

PAROISSE

de *Gouesnac'h*

GALLAEC

de

Pratique des Sacrements

Messe et Communion

Pratiques de pieté

Culte divin

Procès-Verbal
de Visite Canonique⁽¹⁾
Année 1953

(Can. 447)

Année 1953

I. — ETAT SPIRITUEL

§ I. — Vie Chrétienne.

en 1949 = 18. en 1950 = 17. en 1951 = 31. en 1952 = 23 total 89

Le jeudi 27 octobre 1952 à la demande de l'abbé Jean-Pierre Le Gall, curé de la paroisse de Gouesnac'h, j'ai été chargé d'effectuer une visite canonique dans la paroisse de Gouesnac'h.

La visite canonique a été effectuée dans les deux églises de la paroisse : l'église Saint-Pierre à Gouesnac'h et l'église Saint-Martin à Kerlouan.

La visite canonique a été effectuée dans les deux églises de la paroisse : l'église Saint-Pierre à Gouesnac'h et l'église Saint-Martin à Kerlouan.

La visite canonique a été effectuée dans les deux églises de la paroisse : l'église Saint-Pierre à Gouesnac'h et l'église Saint-Martin à Kerlouan.

La visite canonique a été effectuée dans les deux églises de la paroisse : l'église Saint-Pierre à Gouesnac'h et l'église Saint-Martin à Kerlouan.

La visite canonique a été effectuée dans les deux églises de la paroisse : l'église Saint-Pierre à Gouesnac'h et l'église Saint-Martin à Kerlouan.

La visite canonique a été effectuée dans les deux églises de la paroisse : l'église Saint-Pierre à Gouesnac'h et l'église Saint-Martin à Kerlouan.

La visite canonique a été effectuée dans les deux églises de la paroisse : l'église Saint-Pierre à Gouesnac'h et l'église Saint-Martin à Kerlouan.

La visite canonique a été effectuée dans les deux églises de la paroisse : l'église Saint-Pierre à Gouesnac'h et l'église Saint-Martin à Kerlouan.

La visite canonique a été effectuée dans les deux églises de la paroisse : l'église Saint-Pierre à Gouesnac'h et l'église Saint-Martin à Kerlouan.

La visite canonique a été effectuée dans les deux églises de la paroisse : l'église Saint-Pierre à Gouesnac'h et l'église Saint-Martin à Kerlouan.

La visite canonique a été effectuée dans les deux églises de la paroisse : l'église Saint-Pierre à Gouesnac'h et l'église Saint-Martin à Kerlouan.

La visite canonique a été effectuée dans les deux églises de la paroisse : l'église Saint-Pierre à Gouesnac'h et l'église Saint-Martin à Kerlouan.

ETAT MATERIEL

about 2000 L. u. f.

An effective police department, according to Mr. F. R.

1203

ט'ז

三三七

— 1 —

L'Egypte

• 111

ADULTES
Combien d'adhérents à la Ligue Féminine d'A.C. ?
Y a-t-il des mouvements spécifiques ? Lessquels :
A.C.I., A.G.O., M.F.R. ?
Y a-t-il des groupements catholiques professionnels (cheminots, syndicats, mutualités, caisses rurales, paroisse universitaire...) ?
Y a-t-il des œuvres charitables (Conf. de St-Vincent-de-Paul, Secours Catholique, ouvrières...) ?
S'occupe-t-on avec sollicitude des malades et des infirmes ? Comment ?
Y a-t-il dans la paroisse des émigrants ? Vers quels centres se dirigent-ils ?
Y a-t-il dans la paroisse des émigrants ? Vers quels centres se démeurent-ils en relations avec le clergé paroissial ? Que fait-on pour cela ?
Y a-t-il dans la paroisse des émigrants ? Vers quels centres se sont établis les paroissiens qui ont quitté leur paroisse ?
Demandez aux paroissiens en relations avec le clergé paroissial ? Que fait-on pour cela ?
Suppliez-les de recommandation à leur départ, relative ferme, contrepondance, envoi du bulletin paroissial ?
Faites leur navire une bonne partie de leur navigation (arrêts, portes, etc.)

ADULTES 1 a-t-il des groupements
mots (chémimots, syndicats

Combien d'adhérents à l'Union Catholique des hommes (F. N. A. C.) ?
Combien d'adhérents à la Ligue Feminine d'A.C. ?
Combien d'adhérentes à la Ligue Feminine d'A.C. ?
Y a-t-il des mouvements spéciaux ? Lesquels :
A.C.I., A.C.O., M.F.R. ?
.....

El a comisionado a su hermano

1. (10 points) *Graphs*

comptien d'adhérents à l'hommes (F.A.C.)

Archives

Les sénateurs se sont au bataille sénateurs convaincables ?
Les sénateurs furent sénateurs dans un lieu connu-
meable à des expéditions d'ordres leurs auditions ?
Les sénateurs avouent la Commission d'Art Sacré ?
Les sénateurs déclarent que les conventions de traités
commerciaux et politiques sont des conventions de traités
Toutes les stations du Chemin de fer ont obtenu leur
A-t-il des dépotées de passage ? Il est fait p-
La cause y estelle autre chose qu'une demande ?
Y a-t-il des dépotées de places ? Sont-elles demandes intérêses ?
Y a-t-il des dépotées places ? Sont-elles demandes intérêses ?

La Sacrifice

Digitized by srujanika@gmail.com

— 1 —

Chapitre XXXI. — JACINTHE ET LAURE

Leur mariage fut célébré dans la chapelle de l'abbaye de Chaalis.
Le père d'Edouard fut nommé parrain et le père d'Elisabeth marraine.
Le père d'Edouard fut nommé parrain et le père d'Elisabeth marraine.

27.000 + 28 x 100 =

§ 3. — OEUVRES.

§ 3. — ŒUVRES.

§ 2. — Enseignement.

Les registres des baptêmes, mariages et enterrements sont-ils en règle ?

Oui

Après chaque mariage (ou ordination) en inscrit-on la mention en marge des actes de baptême correspondants ? ou la transmet-on fidèlement pour cette inscription au curé de la paroisse de baptême (Art. 341 et 301) ?

Oui - dès le jour même ou le lendemain

Existe-t-il un registre des communions privées et solennelles des confirmations ? Sont-ils tenus à jour ?

Oui Il est tenu à jour

Le status animarum est-il à jour ?

Oui

Le livre de paroisse est-il tenu à jour ?

Oui

Y a-t-il un registre des intentions de messes ?

Oui

Est-il clairement tenu à jour ?

Oui

Y a-t-il un tableau des fondations ?

Oui

Le Presbytère

Appartient-il à la commune, à l'Association Diocésaine ou à un particulier ?

Le presbytère appartient à l'Association diocésaine

Est-il en bon état ? les réparations sont-elles faites ?

Il y eut malfaçons dans la construction mais les réparations sont faites.

Quels sont : le chiffre, la date et la durée du bail ?

Le jardin est attaché au presbytère

Contributions exigées ?

Oui - par la commune et par le recteur

Y a-t-il des terrains attachés au presbytère ?

Pas de meubles d'attache sur presbytère

L'Eglise, son mobilier, la sacristie, le presbytère sont-ils assurés contre les sinistres ? par qui ? suffisamment ? (Art. 354) ..

Les 2 soeurs du recteur. L'une a 60 ans l'autre 66 ans

Existe-t-il un inventaire tenu à jour des meubles attachés au presbytère ?

Oui

Personnel de la maison ? âge ?

Le jardin est attaché au presbytère

Payez-vous, pour vos employés, les prestations à la Sécurité Sociale et aux Allocations Familiales ?

Oui

III. - RENSEIGNEMENTS DIVERS

A-t-on fait son testament ? Où est-il déposé ? (Art. 57)

Oui

Les fonds personnels sont-ils distincts des fonds de la paroisse, de telle façon que ceux-ci puissent être facilement mis à part, au moment du décès ?

non

La paroisse a-t-elle des dettes ? quelles ?

Le clergé paroissial a-t-il des ressources suffisantes pour vivre décemment ?

à grand peine heureusement

Le recteur, le vicaire, bénéficient-ils d'une quote en nature ?

qui il y a quelque en nature

Quelle est la nature des rapports avec la Municipalité ?

Rapports peu nombreux et corrects

Serait-il utile, en vue du bien spirituel, d'envisager une modification des frontières actuelles de la paroisse ? lesquelles ?

Difficile à envisager

Y a-t-il des protestants ?

non

Y a-t-il des particularités, coutumes, abus, difficultés à signaler ?

Fait à Plourac'h, le 27 avril 1953

Signature du Chef de Paroisse,

J. Broome
recteur

Observations du Visiteur canonique

Je soussigné, Gérard Joyeux de Fal lac, certifie exactes les diverses réponses au questionnaire ci-dessus.
Je certifie, en particulier, avoir examiné le cahier des messes de M. le Recteur (n° 843) et l'avoir trouvé régulièrement tenu.

à Plourac'h , le 26 Juin 1953

L'Assesseur:
Etienne
et Bédat.

Le Diocèse de Quimper
Gérard Joyeux de Fal lac